

## DOSSIER DE DEMANDE ATTESTATION AUDIT ENERGÉTIQUE

Prénom et nom du certifié : .....

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées  
**Nous ne pouvons pas envoyer votre attestation d'audit énergétique en cas de dossier incomplet.**

### DOSSIER A RETOURNER

**ABCIDIA CERTIFICATION**  
Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage  
BAL N° 60011  
102, route de Limours  
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

[mailys.nicolas@abcidia-certification.fr](mailto:mailys.nicolas@abcidia-certification.fr)

### 1- Comment obtenir son attestation d'audit énergétique ?

#### 2 possibilités pour obtenir son attestation d'audit énergétique :

- **Situation 1** : j'ai suivi une formation Audit Énergétique, je transmets mon attestation à Abcidia Certification.
- **Situation 2** : je réalise déjà des Audits Énergétiques, et je transmets à Abcidia Certification au moins 3 audits réalisés au cours des 2 dernières années.

Abcidia Certification délivre une attestation d'une durée de 9 mois autorisant le diagnostiqueur à réaliser des audits énergétiques. Cette attestation devra être annexée à l'audit énergétique.

A l'échéance des 9 mois, le certifié pourra demander un renouvellement de son attestation, pour cela, il devra fournir à Abcidia Certification, 5 audits réalisés. Abcidia Certification contrôlera 2 audits aléatoirement. Si l'évaluation de ces audits est favorable, une nouvelle attestation lui sera délivrée pour une durée de 14 mois sans qu'il soit possible de dépasser le 30 avril 2025.

## 2- Renseignements sur la personne certifiée

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél : ..... Portable : .....

E mail : .....

Société : .....

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société : .....

.....

Fonction : .....

Adresse d'envoi de l'attestation : .....

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente) .....

.....

Tél : ..... Portable : .....

E mail : .....

## 3-Tarifs

Merci de bien vouloir cocher la case correspondante à votre demande.

- Tarif 1** : demande d'attestation suite à la formation Audit Énergétique : **100€ HT** soit **120€ TTC**

**ATTENTION** : l'attestation de formation doit dater de moins de 6 mois et être délivrée par un organisme de formation certifié QUALIOPI.

- Tarif 2** : demande d'attestation suite à la réalisation d'au moins 3 audits réalisés au cours des 2 dernières années. Ceux-ci seront vérifiés par Abcidia Certification : **200€ HT** soit **240€ TTC**
- Tarif 3** : mon attestation arrive à échéance (fin de validité 9 mois), je demande son renouvellement. Pour cela, je dois envoyer 5 audits réalisés sur les 9 derniers mois : **200€ HT** soit **240€ TTC**

## ENGAGEMENT DES PARTIES

Abcidia Certification s'engage à :


- référencer le diagnostiqueur sur le site dédié aux audits énergétiques
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le certifié

**La délivrance de l'attestation d'audit énergétique ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification.**

Le certifié s'engage à :

- avoir pris bonne connaissance du processus de délivrance de l'attestation Audit Énergétique
- communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à son activité professionnelle, et particulièrement celles qui le mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de l'audit énergétique (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales...);
- mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui lui seront demandés dans le cadre du renouvellement de l'attestation Audit Énergétique
- annexer l'attestation délivrée par son organisme de certification dans les audits énergétiques réalisés
- prendre note que la durée de validité des audits énergétiques est de 5 ans.
- se conformer aux exigences du décret n°2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Fait à ..... le.....

<p><b>Le certifié</b> (prénom-nom)</p>	<p>Signature :</p>
<p><b>ABCIDIA Certification</b> Hervé POGAM gérant</p>	

**POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER**

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Mailys NICOLAS  
[herve.pogam@abcdia-certification.fr](mailto:herve.pogam@abcdia-certification.fr) / [mailys.nicolas@abcdia-certification.fr](mailto:mailys.nicolas@abcdia-certification.fr)

Téléphone : 01 30 85 25 71 - [www.abcidia-certification.fr](http://www.abcidia-certification.fr)